**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses
**Band:** 122 (1996)
**Heft:** 25

**Artikel:** Planification urbaine pour Kalamata: quelques aspects importants
**Autor:** Rossier, Michel
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-78877

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Planification urbaine pour Kalamata

## Quelques aspects importants

*Par Michel Rossier, architecte EPFZ*
*17, Vironos*
*GR-15231 Athènes*

L'étude pour l'aménagement de Kalamata a débuté en 1980 sous les meilleurs auspices, car l'autorité municipale qui en prenait l'initiative s'interrogeait avec impatience sur le programme à arrêter pour atteindre son but, soit une amélioration substantielle des « réponses » à apporter aux besoins de la collectivité dans son ensemble. Nous n'allions donc pas lutter pour élaborer un plan qui finirait dans un tiroir, mais pour l'orientation et la définition d'une « stratégie urbaine », selon les termes de notre maître de l'ouvrage.

Nous étions convaincus, et nous le sommes encore, de la nécessité de décentraliser les fonctions concentrées dans la seule ville d'Athènes, capitale de cet Etat hydrocéphale qu'est la Grèce (aujourd'hui, la métropole rassemble pratiquement la moitié de la population du pays et la quasi-totalité de son potentiel industriel, comme de ses infrastructures sociales et culturelles).

Cet objectif ne peut être atteint que par la création, en différents endroits de la province, de nouveaux pôles d'attraction dynamiques et vivants.

Un tel processus exige non seulement le développement économique de certaines villes de province, mais aussi un développement social étendu, qui englobe notamment la culture, l'environnement, le commerce, l'éducation, les loisirs, le repos, le sport et la santé.

En appliquant ces principes, Kalamata pouvait devenir un des alliés les plus sûrs d'Athènes et, notamment, contrer une émigration qui a entraîné plus de citoyens originaires de Kalamata au Canada, en Australie, aux Etats-Unis ou encore à Athènes que l'on en compte aujourd'hui à Kalamata même.

Peu avant les séismes de 1986, la ville avait d'ailleurs commencé à réussir son pari. Y trouvant la qualité de vie qu'ils cherchaient, beaucoup d'Athéniens étaient venus s'y installer, goûtant les charmes de sa belle plage, de la mer limpide, des oliveraies s'étendant à perte de vue, sans oublier la proximité du Magne et du Mont Taygète, pour ne citer que ces atouts. Avec un programme de développement adéquat, Kalamata pouvait alors espérer franchir le cap des 50 000 habitants pour atteindre le chiffre de 75 000, voire plus.

Cette perspective a malheureusement été fortement ébranlée par la catastrophe de 1986, et il faudra encore du temps pour que la ville reconquière l'attrait qu'elle avait pu faire valoir.

Si les propositions exprimées dans notre étude étaient bien sûr fondées sur l'expérience que nous avions de l'aménagement de villes comparables, elles furent constamment enrichies et complétées par la confrontation aux divers paramètres locaux, par les interminables discussions qu'elles suscitèrent et par les réunions, les exposés, les oppositions et les rassemblements d'habitants auxquels elles donnèrent lieu.

Ajoutons que l'expérience acquise au rythme de certaines réalisations de notre programme fut le meilleur de nos guides durant ces dix années de travail.

### Notre philosophie urbaine – Eléments pour l'orientation de nos objectifs

- L'être humain doit figurer l'élément central privilégié de toute fonction urbaine. Il s'agit de l'homme se déplaçant à pied et non d'un « centaure » motorisé.
- L'équipement social et les infrastructures doivent être répartis et hiérarchisés de façon à servir les habitants de tous les quartiers et à garantir l'accès de tous à une vie sociale et économique digne de ce nom.
- Le développement de la ville doit être équilibré et profiter en priorité aux quartiers défavorisés (zones surpeuplées des quartiers construits illégalement).
- L'environnement naturel doit non seulement être préservé, mais encore recréé, afin de rétablir l'équilibre écologique disparu.
- Les zones agricoles périphériques, les forêts et les ressources naturelles doivent être protégées et développées; des travaux d'assainissement et le traitement des eaux usées doivent être entrepris; enfin, toutes les mesures nécessaires doivent être prévues pour éviter toute pollution du golfe de Messénie.
- Un ensemble cohérent d'espaces en plein air doit être aménagé dans le périmètre urbain par la création d'un riche réseau de zones de verdure, organisées, équipées et dotées d'installations sportives variées et offertes à tous.
- La mémoire et l'héritage culturel de la ville doivent être maintenus en respectant ses traditions, ses monuments, ses édifices de valeur et son centre historique.
- La structure de la ville, clef de voûte de la planification urbaine, doit pouvoir assurer l'intégration future des zones d'extension prévisibles du périmètre urbain; elle doit aussi s'appuyer sur un réseau de circulation destiné à améliorer de la vie quotidienne de l'habitant.
- La localisation des zones réservées à l'industrie, à l'artisanat et au tourisme doit être judicieuse et il faut développer le réseau de communication par route, par air et par mer.
- La condition indispensable à la création de tout nouvel équipement est la lutte pour l'exploitation maximale des possibilités offertes par la législation. Dans l'arsenal législatif pouvant être invoqué, mentionnons la loi 1337 de 1983. Celle-ci offre une ouverture qui pourrait résoudre partiellement, mais de manière révolutionnaire, le problème du manque de terrains susceptibles d'être acquis par la collectivité: son article 8 régit en effet la

contribution en terre que tout propriétaire dont le bien foncier s'inscrit dans le périmètre urbain doit concéder.

– Enfin, un des objectifs du plan directeur doit être la création d'un « bouclier » urbain contre les catastrophes et les risques majeurs. Un tel dispositif doit s'appuyer sur diverses mesures, allant de la création d'espaces libres pourvus de zones destinées aux premiers secours à celle d'un réseau de circulation permettant l'évacuation immédiate des zones habitées, en passant par la définition d'un rapport adéquat entre la largeur des rues et la hauteur des bâtiments, ainsi que l'élaboration de règlements pour la protection antisismique des constructions.

**Un bouclier contre les risques majeurs**

Lieux de concentration des efforts et des espoirs de millions d'êtres humains, les villes sont de cet fait à la merci de catastrophes (naturelles ou non) qui peuvent s'abattre sur elles.

Bien qu'il soit pratiquement impossible de protéger entièrement une ville contre toute destruction catastrophique (chaque cas étant bien sûr différent), notre expérience nous permet d'affirmer qu'un plan directeur adéquat peut englober, dans sa conception même, les principales mesures urbaines nécessaires à une planification parasismique.

L'existence d'espaces verts équipés, d'un réseau de circulation structuré, d'un tissu urbain justement aménagé sont quelques-uns des principes régissant une telle planification. Le fait de protéger les constructions par l'introduction de normes ne suffit pas, il faut aussi protéger la ville. Si à l'issue des tremblements de terre de 1986, le nombre de victimes fut restreint, un grand danger persistait : le choc des premiers jours risquait de faire place à une agglomération ruinée, ne donnant plus signe de vie sociale et économique, bref à une ville morte.

Nous ne prétendons évidemment pas qu'une théorie urbaine suffit à annuler les effets d'un cataclysme, mais l'exemple de Kalamata démontre le bien-fondé d'un processus de planification antisismique avant, pendant et après la catastrophe.

**Programmation et planification « en spirale » – La reconstruction de la ville**

Programmation et planification sont le fruit d'une longue procédure consistant à analyser, conduire, adapter et proposer des solutions à des intervalles récurrents. L'image d'une spirale pourrait convenir à l'illustration d'un tel processus.

Or si la nature même de la programmation et du développement les soumet constamment à évaluation et à des mesures d'actualisation, ces processus de révision s'imposent avec d'autant plus de force dans une ville sinistrée dont 60 % des bâtiments ont été détruits ou gravement endommagés. Outre les besoins urgents et nouveaux qui se présentaient, des possibilités inédites et impensables auparavant pouvaient soudain également être envisagées.

Mais que fallait-il réviser exactement ? Nos propositions s'avéreraient-elles réalisables ? Et la population était-elle consciente de l'impact possible des mesures envisagées ? Là encore, l'expérience nous apporta parfois des réponses inattendues.

Le programme de reconstruction de Kalamata se fondait sur trois principes.

1. La reconstruction se ferait dans le respect strict des directives retenues dans le plan directeur révisé.
2. Une attention particulière serait accordée au maintien de la physionomie de la ville et à la survie de ses richesses historiques et traditionnelles.
3. La ville serait rebâtie en tenant compte des résultats des études géologiques spéciales menées par l'Organisme de protection antisismique (O.A.S.P.).

Immédiatement après la catastrophe, la Municipalité nous demanda d'élaborer des schémas successifs devant correspondre aux trois phases d'adaptation métasismique du plan (à court, moyen et long terme). Nous entamions alors la lutte que nous allions vivre aux côtés de la Municipalité, des ministres et des organismes d'entraide notamment.

**Quelques-unes des propositions du plan directeur déjà réalisées ou en voie de l'être**

Certains objectifs fixés par le plan directeur sont en cours de réalisation ou même terminés. En voici cinq exemples.

1. *La transformation de la rue Aristomenous en voie piétonne et en axe principal de vie et d'échanges, un ouvrage couplé au Parc municipal des Chemins de fer (O.S.E.).* Bien que la transformation d'une portion de la rue Aristomenous soit encore au stade de projet, le Parc des Chemins de fer (six hectares au centre de la ville) a vu sa réalisation débuter bien avant les séismes de 86. Au moment de la catastrophe, il venait en fait d'être inauguré et devint un des principaux espaces de refuge de la ville. Des centaines de tentes y furent dressées et on y organisa pendant plusieurs mois, une véritable vie sociale (concerts, danses, jeux etc.). Ayant maintenant retrouvé sa forme habituelle, la magnifique verdure de cet espace se conjugue aujourd'hui à une multitude d'activités offertes aux habitants (jardins d'enfants, bibliothèques, clubs d'échecs) toutes abritées dans d'anciens wagons collectés dans tout le pays et restaurés.
2. *Les centres de la vie sociale et économique.* Situés l'un à l'est et l'autre à l'ouest de la ville, ces deux centres (de quatorze et

quinze hectares) étaient prévus par le plan directeur au cœur des deux zones les plus défavorisées de la cité (forte population et absence totale d'équipements). Ils réunissent un chapelet de fonctions sociales, jardins d'enfants, crèches, restaurants, cafés, administrations, équipements sportifs et culturels, magasins et programmes de logements, le tout couplé à d'immenses espaces verts équipés et organisés. Leur construction fut entamée dès les premières semaines qui ont suivi les tremblements de terre. Aujourd'hui, ils sont en grande partie fonctionnels.

3. *La Marina.* Véritable port de plaisance, la Marina combine le développement touristique avec celui d'une des zones les plus pauvres de la ville, le littoral ouest. Commencés en 1984, les travaux avaient initialement pour but de protéger cette portion affaiblie de la côte des dangers dus aux furieuses attaques de la mer et d'éventuelles vagues de fond. Aujourd'hui, des bateaux de plaisance s'y ancrent déjà.
4. *L'aménagement des berges du Nedon.* Une première phase de travaux a abouti à la création de parkings dans une des zones où la nécessité s'en faisait le plus sentir (centre de la vieille ville), ainsi que l'implantation d'un parc de verdure (par recouvrement et adjonction de terre végétale) en face de la mairie. La deuxième phase prévoit l'aménagement d'une zone verte de presque deux kilomètres de long, équipée de façon à pouvoir accueillir une bonne partie de la population en cas de nouvelle catastrophe.
5. *Le centre historique.* Au cœur des efforts de reconstruction, un programme de conservation du centre historique de la ville est en voie de réalisation.

De nombreux exemples pourraient encore être décrits. Nous nous bornerons ici à mentionner encore :

- les parcs artisanaux, les industries et les abattoirs placés hors de la ville pour en éviter les nuisances ;
- les réalisations du nouveau réseau de circulation ;
- la création d'équipements sociaux dans l'ensemble de la ville ;
- les multiples travaux d'infrastructure (eau, égouts, etc.) ;
- le Centre culturel, le Palis de justice, le Théâtre municipal.

Les thèmes abordés dans le présent article ont été analysés dans un texte de l'auteur intitulé : « Kalamata, dix ans de planification. Séismes et urbanisme ».

***ÉDUCATION***

- Ν *Ecole maternelle*
- Δ *Ecole primaire*
- Γ *Gymnase*
- Λ *Lycée*
- Μ *Ecole professionnelle*

***SANTÉ***

- Β *Crèche*
- Η *Hôpital*
- Υ *Centre de santé*

***SPORT***

- Π *Terrain de jeu*
- Σ *Stade - Salle de sport*
- Κ *Piscine*

***ESPACES VERTS***

- Χ *Parc pour enfants*
- Ρ *Parc - Promenade*
- Α *Place*
- Ζ *Zone piétonne*
- Τ *Cimetière*

***FONCTIONS PRINCIPALES DE LA VILLE***

- *Equipement social central*
- *Equipement social divers*
- *Espace vert équipe*
- *Habitat*

1. *Centre ville*
2. *Centre ouest*
3. *Centre est*
4. *Parc sportif public*
5. *Zone artisanale*
6. *Zone verte équipée de la rivière Nedon*

***PRINCIPAUX AXES D'ÉQUIPEMENT SOCIAL***

7. *Forteresse*
8. *Marché communal central (KAR)*
9. *Hôtel de ville*
10. *Cafétéria municipale*
11. *Centre culturel municipal*
12. *Gare ferroviaire*
13. *Palais de justice*
14. *Préfecture*
15. *Parc communal (ODE)*
16. *Palais des Congrès*
17. *Marine*
18. *Chantier de carénage*
19. *Port - Douane*
20. *Zone de loisir/de tourisme front de mer (Anatoliki Paralia)*
21. *Zone touristique*
22. *Place - promenade*

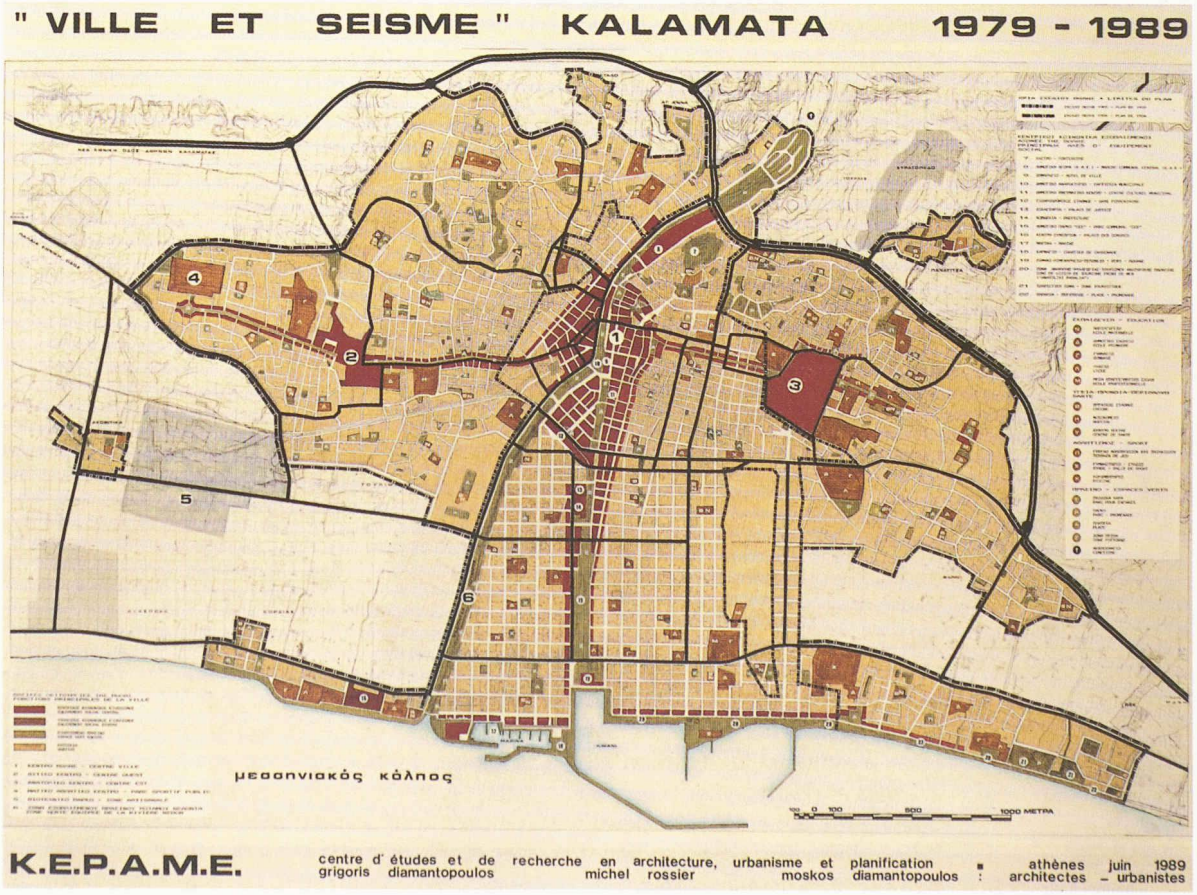
" VILLE ET SEISME " KALAMATA 1979 - 1989
μεσαιωνικός κάλπος
1000 METRA
K.E.P.A.M.E.
centre d'études et de recherche en architecture, urbanisme et planification
grigoris diamantopoulos michel rossier moskos diamantopoulos : athènes juin 1989
architectes – urbanistes